

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 37

N°043

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018

L'AN deux mille dix huit, le 28 mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 21 mars 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, SANON Guillaume, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AISSAOUI Djamila, ZAIRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, AÏT-BOUALI Omar, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Fethi CHOUDER	Monsieur Nourredine KADDOURI
Madame Sylvie DUCATTEAU	Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Kilani KAMALA	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Alice FAGARD	Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Jean-Yves VANNIER	Madame Evelyne YONNET
Monsieur Hakim RACHEDI	Monsieur Abderrahim HAFIDI
Madame Nadia LENOURY	Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Roland CECCOTTI-RICCI

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des
Finances/Service Budget et Qualité Comptable

**OBJET : Adoption du budget primitif 2018 du budget annexe du Centre
municipal de santé**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu les articles L 2312-1 et L 2312-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes,

Vu la Loi de finances pour 2018,

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu en séance du Conseil municipal du 14
février 2018,

Vu la délibération n° 237 du 27 septembre 2012 relative à l'évolution de la forme
juridique du Centre municipal de santé par la mise en place d'une Régie dotée de la
seule autonomie financière,

Vu le projet de budget primitif 2018 du Centre municipal de Santé,

Vu l'article L 1612-7 du Code général des collectivités territoriales autorisant le vote
d'un budget présentant un excédent d'investissement,

Vu la note de présentation du budget annexée à la présente délibération,

Adoption à l'unanimité par 44 pour

DELIBERE :

APPROUVE le budget primitif 2018 du budget annexe du Centre municipal de santé
équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement et excédentaire en section
d'investissement comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 55 570,00 €

Recettes : 61 159,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 5 593 989,00 €

Recettes : 5 593 989,00 €

DIT que la Maire est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Reçu en préfecture le : 30/03/18
Publié le : 30/03/18
Certifié exécutoire : 30/03/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

